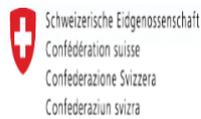




TERMES DE REFERENCE APPEL A PROJETS FCG 2021-2023

Octobre 2021

SOUS FINANCEMENT DE :



Ambassade
Royale du
Danemark



I. Contexte

Le Fonds Commun Genre (FCG) est né d'une volonté de coordination des efforts des PTF pour soutenir les actions de promotion du genre au Burkina Faso. Le Fonds Commun Genre constitue un mécanisme de financement conjoint mis en place depuis 2005. Pour plus d'efficacité dudit fonds, les membres du FCG ont convenu d'externaliser sa gestion et c'est ainsi qu'il est mis sous la gestion de Diakonia depuis 2012 avec le soutien d'un Chef de file représentant des membres. Au terme de la mise en œuvre de son plan d'action 2015-2017 prorogé jusqu'en fin 2018, le FCG a procédé à des réflexions stratégiques en vue d'obtenir plus d'impacts dans ses interventions. C'est ainsi qu'un plan stratégique quinquennal couvrant la période de 2019-2023 a été élaboré et Diakonia a été reconduit comme gestionnaire.

Le plan stratégique du FCG privilégie le renforcement des acquis des interventions antérieures et sur la période 2019-2023, le FCG travaille suivant les axes d'intervention ci-dessous en collaboration avec des Organisations de mise en œuvre qui seront recrutées à cet effet :

- Axe 1 : Renforcement des actions de promotion de l'abandon des violences basées sur le genre (VBG) ;
- Axe 2 : Autonomisation économique et politique des femmes et des jeunes¹ ;
- Axe 3 : Renforcement de la transversalité du genre dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques, des projets et programmes par les institutions et les OSC ;
- Axe 4 : Implication des femmes et des jeunes dans la gestion des questions sécuritaires ;
- Axe 5 : Coordination, Suivi, évaluation, capitalisation des acquis et la promotion des approches innovantes.

Sur la base du plan stratégique quinquennal, un plan d'actions triennal 2019-2021 a été élaboré pour cadrer avec les priorités actuelles du contexte.

Le financement du FCG est aujourd'hui assuré par cinq membres PTF que sont l'Ambassade de Suède, l'Ambassade Royale du Danemark, l'UNFPA, l'UNICEF et le Bureau de la Coopération Suisse, actuel Chef de file.

Pour l'opérationnalisation du plan d'action triennal, un premier appel à projets effectué en 2019 a permis de financer onze (11) partenaires d'implémentation pour la période 2020-2021 qui ont mis ou mettent en œuvre leurs projets dans un contexte fortement influencé par l'insécurité et la pandémie à covid 19. Pour la suite de la mise en œuvre du plan stratégique, le FCG envisage procéder à un deuxième appel à projets en vue de renforcer son portefeuille de partenaires et consolider les acquis de réduction

¹ La notion de jeune inclut les adolescent-e-s et les jeunes femmes



des VBG, d'autonomisation politique des femmes et des jeunes et d'implication des femmes et des jeunes dans la gestion des questions sécuritaires et humanitaires.

II. Présentation du programme FCG

Le Fonds Commun Genre a pour objectif global de contribuer à la mise en œuvre d'actions pertinentes et efficaces de réduction des inégalités de genre au niveau national par les OSC, les acteurs privés, les PTF et les autorités étatiques.

Sa vision est d'être un instrument contribuant efficacement à la prise en compte du genre pour l'édification d'une société burkinabè de justice sociale et de développement durable.

Les valeurs qui soutiennent la réalisation de sa vision sont : la responsabilité, la solidarité, la transparence, l'équité et l'obligation de rendre compte.

En vue de contribuer à la promotion de l'égalité de droits hommes-femmes au Burkina Faso, le FCG s'est assigné les missions ci-après : a) soutenir les efforts des partenaires nationaux qui œuvrent à la promotion et au développement du genre au Burkina Faso ; b) assurer une meilleure mobilisation des ressources grâce à une augmentation de la transparence dans la gestion des ressources allouées ; c) assurer une coordination du financement et une synergie d'action des PTF.

III. Objectif de l'appel à projets

Dans le cadre du renforcement de l'impact de ses interventions, le Fonds Commun Genre à travers son gestionnaire lance un appel à projets en vue de sélectionner des projets à financer pour l'opérationnalisation de son plan d'actions 2022-2023 issu de son plan stratégique quinquennal.

Le nombre de projets à financer sera fonction de la disponibilité des ressources issues des contributions annuelles des PTF membres.

IV. Conditions d'éligibilité

1. Les porteurs de projets

Les institutions éligibles sont les structures gouvernementales ; les Organisations de la Société Civile (associations féminines, associations de jeunesse et autres OSC engagées pour la gouvernance et la promotion de l'égalité de droits hommes-femmes) ou des réseaux/fédérations/consortium/coalition d'associations féminines ; les ONG ; les collectivités territoriales intervenant au Burkina Faso. Les institutions éligibles doivent être en règle avec les textes en vigueur en matière de vie associative et justifiées d'une



existence de trois (3) ans minimum. Elles doivent justifier de l'existence d'instances de gouvernance interne fonctionnelles (tenue régulière des Assemblées générales, fonctionnement de l'instance d'exécution, séparation des tâches entre les instances de décision et les instances d'exécution, gestion financière transparente, etc.).

Les associations féminines et consortium d'associations féminines sont fortement encouragés à soumettre leurs candidatures.

Les organisations ayant déjà bénéficié de deux financements du FCG ne sont pas éligibles à cet appel à projet.

Le respect des canevas et des consignes d'élaboration est une condition d'éligibilité des offres.

2. Les projets

Sont éligibles tous projets œuvrant pour la promotion de l'égalité de genre et qui s'inscrivent dans l'un des axes ci-dessous du FCG avec une priorité accordée aux actions suivantes et prenant en compte le contexte sécuritaire et sanitaire :

Axe 1 : Renforcement des actions de promotion de l'abandon des VBG

- Plaidoyers pour l'application effective des textes de loi (code pénal de mai 2018, CPF, quota genre, Code électoral, loi VFFF, ...) ;
- Action de veille citoyenne en matière de VBG ;
- Communication pour le changement des normes sociales et de comportements en faveur des droits des femmes et des filles ;
- Implication des hommes /approche masculinité dans la lutte contre les inégalités ;
- Soutien pour la mise en œuvre de solutions endogènes pour lutter contre les pratiques culturelles néfastes ;
- Appui pour la prise en charge psychosociale, sanitaire et juridique/judiciaire des survivant(e)s des VBG ;
- Protection des femmes et des filles contre les VBG dans les sites de déplacés internes ;
- Sensibilisation, formation des acteurs sur les VBG ;
- Promotion de la santé sexuelle et reproductive des femmes et des jeunes avec une priorité pour le milieu rural et scolaire ;
- Renforcement du pouvoir des femmes et des filles à influencer les décisions qui affectent leur vie et l'accès à la planification familiale, aux soins de santé et à l'éducation sexuelle.



Axe 2 : Autonomisation économique² et politique des femmes et des jeunes

- Formation/acquisition de compétences professionnelles et décisionnelles pour les femmes et les jeunes ;
- Appui aux initiatives de plaidoyers pour une application effective des dispositions législatives et réglementaires existantes sur la participation politique des femmes et des jeunes (quota genre, quota de jeune) ;
- Renforcement des capacités en communication, plaidoyer, leadership, management, gestion des conflits, négociations ;
- Campagnes d'éducation civique et électorale ;
- Renforcement de la participation citoyenne des femmes et des jeunes ;
- Développement d'outils adaptés à la participation politique des femmes et des jeunes ;
- Appui à des sections de jeunes/femmes des structures politiques ;
- Appui aux réseaux d'échanges d'expériences.

Axe 4 : Implication des femmes et des jeunes dans la gestion des questions sécuritaires

- Appui aux initiatives de prévention, de cohésion sociale, de consolidation de la paix et de gestion des conflits au profit des femmes et des jeunes (y compris les enfants) dans les zones exposées aux défis sécuritaires ;
- Mise en place des mécanismes d'alerte ;
- Appui/accompagnement des actions en cours dans les zones exposées aux défis sécuritaires (au profit des femmes et des jeunes y compris les enfants) ;
- Formation des acteurs sur les questions sécuritaires et prises de mesures (Peace building, etc.) ;
- Sensibilisation et plaidoyer sur la culture de la paix, la cohésion sociale, la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- Participation des femmes à la consolidation de la paix au niveau local ;
- Appui à la mise en œuvre de la résolution 1325 des Nations Unies ;
- Intégration du genre dans les programmes et processus de paix par la mise en œuvre de la résolution 1325.

NB1 : une attention particulière sera accordée aux projets ciblant les personnes déplacées internes (hommes, femmes, jeunes filles, jeunes garçons).

La durée des projets sera de deux (02) ans maximum, du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2023 avec une couverture locale ou nationale.

² l'autonomisation économique n'est pas concernée par le présent appel



3. Les ressources

Le budget proposé doit être raisonnable et en cohérence avec les capacités de gestion du partenaire de mise en œuvre, **sans excéder 150 000 000 FCFA**. Il doit être présenté selon le canevas joint en annexe. Les frais de fonctionnement accordés représenteront 15% du budget des activités approuvées. Une attention particulière sera accordée à l'examen des projets soumis par les réseaux ou coalitions d'organisations féminines, voire d'organisations de jeunes femmes avec une possibilité d'augmentation du budget.

V. Critères de sélection

Seules les offres des structures remplissant les conditions d'éligibilité ci-dessus mentionnées seront examinées. Les principaux critères qui vont guider la sélection des projets sont les suivants :

- La pertinence, la cohérence et le réalisme des objectifs de la requête ;
- La cohérence/le réalisme du budget par rapport aux activités proposées ;
- La pertinence du problème et les solutions proposées pour résoudre le problème ;
- La pertinence et la cohérence du cadre logique ;
- L'innovation et la plus-value du projet pour l'atteinte des objectifs du Fonds Commun Genre (la prise en compte des intérêts stratégiques) ;
- La pertinence de la stratégie de mise en œuvre et le réalisme de la planification ;
- La justification de l'expérience de l'organisation requérante en gestion des projets/programmes surtout en genre ;
- La qualification et l'expérience du personnel prévu pour la mise en œuvre du projet en gestion des projets, en gestion financière et en genre ;
- Les actions d'intervention réalisables au Burkina et prenant en compte les risques sécuritaires et sanitaires.

A l'issue de l'analyse des dossiers, les structures ayant présenté les offres les plus en adéquation avec les attentes seront présélectionnées. La sélection définitive aura lieu à l'issue d'un entretien et des visites terrains aux organisations présélectionnées.

Seules les offres complètes (dossiers de candidature) des organisations remplissant les conditions d'éligibilité mentionnées ci-dessus seront examinées suivant une grille de notation qui sera proposée.

VI. Dossier de Candidature

Le dossier de soumission devrait comprendre :



- Une lettre de soumission adressée à Madame la Directrice Pays de Diakonia (Gestionnaire du Fonds Commun Genre), précisant clairement l'axe ciblé et la thématique suggérée ;
- Le projet présenté selon le canevas indiqué et ses annexes (cadre logique, budget, chronogramme) en trois exemplaires reliés. Tout projet qui ne sera pas convenablement relié sera purement et simplement rejeté ;
- Une copie du récépissé d'existence et des statuts et règlements intérieurs ;
- Les procès-verbaux des assemblées générales de l'organisation des trois dernières années.

VII. Dépôts des offres

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés sous plis fermé en trois exemplaires et sur clé USB en format Word et PDF au Secrétariat du Bureau Pays de Diakonia sis à la Patte d'Oie, Secteur : 52, Arrdt : 12, Rue Bagem Nini derrière la station Shell Ouaga inter, Tél. +226 25 38 01 31/ +226 25 38 01 32, email burkina@diakonia.se

Les offres seront réceptionnées seulement du 15 au 17 novembre 2021 avec pour date limite le 17 novembre 2021 à 12h00.

NB2 : Selon les procédures de Diakonia, les partenaires retenus feront l'objet d'une évaluation en vue de confirmer leurs capacités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles.

Les partenaires dont les projets ont été sélectionnés seront contactés et ceux dont les projets n'ont pas été retenus pourront s'adresser à Diakonia par mail pour des informations en cas de besoin.

VIII. Annexes

- ☞ Canevas de présentation du projet
- ☞ Canevas de présentation du budget
- ☞ Canevas du cadre logique
- ☞ Canevas de chronogramme d'exécution des activités
- ☞ Plan stratégique 2019-2023 du FCG
- ☞ Extrait des indicateurs du FCG

NB3 : Les termes de référence du présent appel et les canevas de soumission du projet et du budget ainsi que le cadre logique et le chronogramme des activités peuvent être téléchargés sur les sites www.fondscommungenre.com et sur www.presimetre.bf pour compter du jeudi 14 octobre 2021.